

# La politique de qualité, de sécurité et de pertinence des soins de l'ARS Bretagne

---

# Un cadre : le projet régional de santé 2018-2023

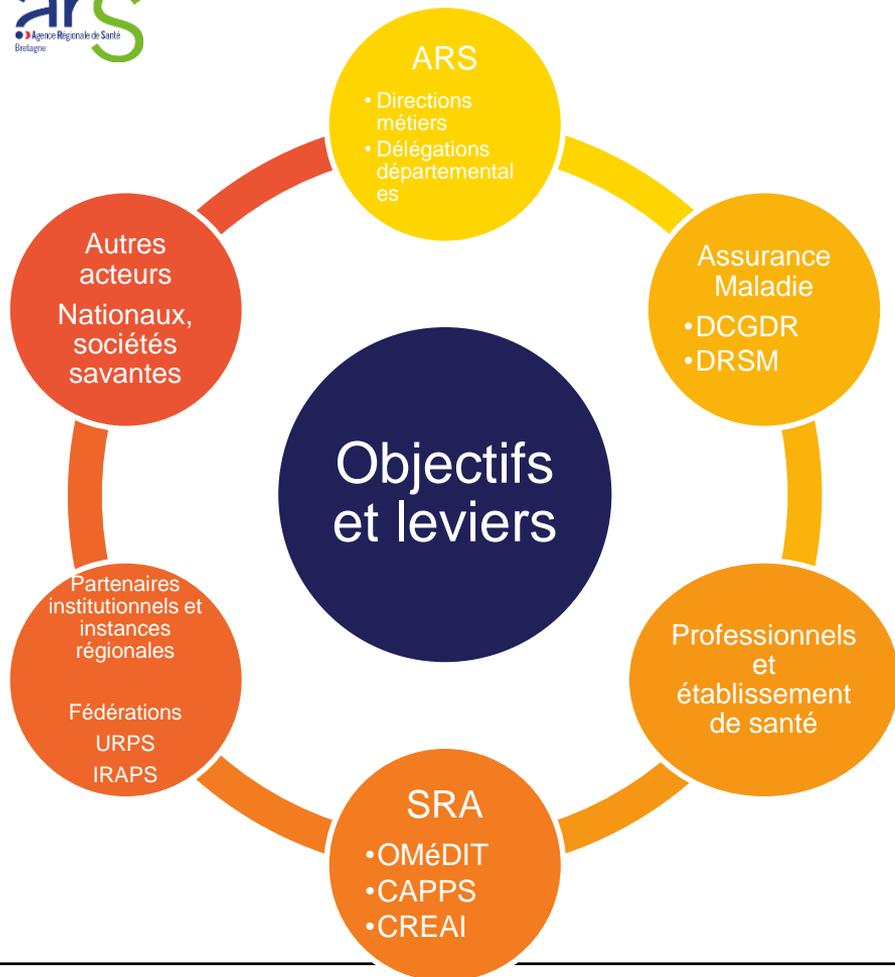
- Une feuille de route stratégique de transformation et d'adaptation du système de santé aux besoins de la population.
  - Un thème dédié « **Développer une culture de la qualité et de la pertinence des soins** », structuré autour de 4 chantiers
    - Définir une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ;
    - Accompagner le développement de la culture qualité auprès des professionnels ;
    - Améliorer la pertinence des prescriptions, des actes, des examens et des hospitalisations ;
    - Renforcer la réflexion éthique dans les pratiques et l'accompagnement des personnes.
  - Le PRS2 est centré sur des objectifs d'amélioration des pratiques et organisations.
  - **Un cadre en cours de renouvellement => PRS 3**
-

# Des objectifs d'amélioration de la qualité, de la pertinence et de la sécurité des soins et accompagnements

<b>Evaluer, mesurer et contrôler le niveau de qualité et de sécurité des PEC</b>	<b>Développer la culture de l'amélioration continue des pratiques</b>	<b>Améliorer la pertinence des actes, prescriptions et parcours</b>	<b>Rendre les usagers acteurs de leurs PEC et de la qualité du système</b>	<b>Renforcer la réflexion éthique des professionnels du système de santé</b>
<p>Respecter réglementation en matière de sécurité et qualité (hygiène, loi 2002, circuit médicament, pratiques médicales, ...) et/ou les recommandations de bonnes pratiques</p>	<p>Accompagner les établissements vis-à-vis des processus de certification ou d'évaluation</p>	<p>Diminuer le sur-recours et le sous-recours non justifiés</p>	<p>Sensibiliser et former les usagers et leurs représentants</p> <p>Favoriser le partenariat en santé</p>	<p>Sensibiliser et outiller les professionnels à la réflexion éthique</p> <p>Sensibiliser le grand public aux questions éthiques (ex: fin de vie, bioéthique, ...).</p>
<p>Renforcer confiance usagers</p>	<p>Développer l'analyse réflexive et la culture positive de l'erreur (analyse des EI, échanges entre pairs, ...).</p>	<p>Informers, former et outiller les professionnels dans l'amélioration de la pertinence.</p>	<p>Mesurer le respect des droits des usagers (rapport annuel, ...) et valoriser les initiatives positives (label, ..).</p>	<p>Renforcer la place de la réflexion éthique dans le système de santé (charte, comités éthiques, rôle de l'EREB, états généraux et comité citoyen ...).</p>
	<p>Agir sur la formation des PS</p>	<p>Sensibiliser les usagers à la pertinence</p>	<p>Renforcer l'analyse des retours patients</p>	

# Les outils de la politique de qualité et de pertinence des soins de l'ARS

Planification	Veille et contrôle	Financement	Contractualisation	Accompagnement
<p><b>Suivre, mesurer et comparer les résultats de la certification</b></p> <p><b>Planifier l'évaluation des ESMS</b></p> <p>Analyser les données recueillies pour guider les actions.</p>	<p><b>Programme d'inspection, d'audit et de contrôle (PRIC).</b></p> <p><b>Visites de conformité en lien avec les autorisations.</b></p>	<p><b>Financement de projets via des appels à candidature ou à projets (AAC/AAP).</b></p> <p>Exemple : financement d'une formation sur la bientraitance affective et sexuelle en ESMS.</p>	<p><b>CPOM des ES et ESMS avec des objectifs de qualité.</b></p>	<p><b>Information, formation et communication :</b></p> <p>Actions de com diverses, interventions dans les formations, journées régionales, labels, semaine sécurité des patients, production de rapports</p>
<p><b>Plans régionaux relatifs à la qualité ou à la pertinence : PAPRAPS, plan régional prévention chute, etc.</b></p>	<p><b>Veille, analyse et traitement des signaux</b> (réclamations, EIGS).</p>	<p><b>Subventions de fonctionnement</b> (ex: groupes qualité des MG libéraux).</p>	<p><b>CAQES</b> : contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins.</p>	<p><b>Appui proposés par les structures régionales d'appui</b> : GCS CAPPS, CREAI, OMEDIT</p>
	<p><b>Sanctions</b> (financières, suspension, retrait autorisation, fermeture d'un service, ...)</p>	<p><b>IFAQ</b> : incitation financière à la qualité</p>	<p><b>Conventions partenariales</b> (ex: projet avec France Assos Santé)</p>	<p><b>Accompagnement technique ou méthodologique de projets</b> via AAC/AAP ou à la demande.</p>
	<p><b>Pouvoirs de saisine</b> (procureur, ordres, CNG, ...).</p>	<p><b>Intéressement CAQES</b></p>		<p><b>Protocoles de coopération</b></p>



**Une grande diversité d'acteurs professionnels et institutionnels mobilisés dans le cadre de la politique régionale**

**La place de l'utilisateur-partenaire à renforcer**